

Loi (10566)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2010

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Chapitre I

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits	1 085,1 millions de francs
b) total des charges	910,6 millions de francs
c) résultat opérationnel	174,5 millions de francs
d) résultat net:	91,2 millions de francs
e) cash flow de gestion	-40,3 millions de francs

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 219,7 millions de francs d'investissements opérationnels nets et 6,9 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.